

TRANSPORT SCOLAIRE

DEMANDE D'ALLOCATION FAMILIALE DE TRANSPORT

ANNÉE 2025-2026



QUE FAIRE DE CE DOCUMENT ?

Nous vous invitons à le retourner complété à l'adresse suivante :

TCAT - Service Transport Scolaire
20, rue aux Moines – 10000 Troyes
AU PLUS TARD LE 31 MARS 2026

Tout dossier incomplet, erroné ou parvenu au service hors délai sera rejeté.

Les champs suivis d'un * sont obligatoires pour le traitement de votre dossier.

1 Le demandeur

Nom* Prénom*

Adresse*

Code Postal* Ville*

Tél. port. ¹

E-mail ¹ @

Parenté avec l'élève :

Père Mère Autre (à préciser)

→ Votre enfant est-il en garde alternée une semaine sur deux ? Oui Non

2 L'élève pour lequel la demande d'AFT est déposée

Nom* Prénom*

Date de naissance* / /

Scolarité :

Établissement Classe

Qualité de l'élève Externe Demi-pensionnaire Interne

3 Transport assuré par le demandeur

Trajet de plus de 2km pour se rendre au point d'arrêt de car le plus proche (allocation d'approche)

Préciser le point de montée :

Commune et nom de l'arrêt

Absence totale de transport pour le trajet aller (allocation partielle)

Absence totale de transport pour le trajet retour (allocation partielle)

Absence totale de transport pour les trajets aller et retour (allocation totale)

¹ En communiquant mon e-mail, mon numéro de téléphone, j'autorise la TCAT à utiliser ces supports dans le cadre de l'instruction de mon dossier.

D'autres enfants du demandeur sont-ils concernés par le même transport ? Oui Non

Si oui, préciser pour chaque enfant :

Nom* Prénom*

Date de naissance* / /

Scolarité :

Établissement Classe

Qualité de l'élève Externe Demi-pensionnaire Interne

Nom* Prénom*

Date de naissance* / /

Scolarité :

Établissement Classe

Qualité de l'élève Externe Demi-pensionnaire Interne

Si un autre enfant du demandeur est concerné par un transport différent : remplir un autre imprimé.

Pièces à fournir à l'appui de cette demande :

→ Un justificatif de domicile à l'adresse indiquée sur la demande

→ Pour chaque élève : un certificat de scolarité et d'assiduité pour la période du mois de septembre au mois de février de l'année scolaire en cours (certificat à demander au mois de mars auprès de l'établissement fréquenté)

→ Un RIB au nom du demandeur

Fait à le / /

Signature du demandeur :

Cadre réservé au Service Transport Scolaire

Dossier complet Oui Non

Pièces manquantes :

Absence de transport Oui Non

Distance domicile / point d'arrêt : km

Élève inscrit au Transport scolaire Oui Non

Si oui, n° de dossier :

Montant de l'aide allouée

AFT d'approche : 243€

AFT partielle : 480€

AFT totale : 960€

Dossier transmis au service comptable le :

Dossier rejeté

Motif :

MON TRANSPORT SCOLAIRE

NOTICE EXPLICATIVE POUR UNE DEMANDE D'ALLOCATION FAMILIALE DE TRANSPORT



Modalités d'attribution de votre demande d'AFT (Règlement Intérieur Transport Scolaire TCM)

- La demande doit s'effectuer avant la date limite précisée sur l'imprimé
- Tout dossier incomplet, erroné ou parvenu au service hors délais sera rejeté
- La famille doit être domiciliée sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
- L'enfant doit être scolarisé (externe, demi-pensionnaire, interne) sur un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat
- Seuls les enfants ayants droit peuvent prétendre à l'AFT
- La scolarisation de l'enfant doit être effectuée sur une année complète dans le même établissement

Versement de l'Allocation Familiale de Transport

- Une seule allocation par famille et par destination sera attribuée (après l'étude de la demande)
- Le versement de l'AFT s'effectuera en fin d'année scolaire
- Dans le cas d'une garde alternée, la moitié de l'allocation sera versée au parent demandeur

Montants forfaitaires (sur délibération de Troyes Champagne Métropole)

Allocation d'approche : 243€

- Nécessité d'effectuer un trajet de plus de 2 km entre le domicile du responsable légal et le point d'arrêt le plus proche

Allocation partielle : 480€

- Absence totale de transport desservant l'établissement pour le trajet aller ou retour

Allocation totale : 960€ (montant non appliqué pour les élèves internes)

- Absence totale de transport desservant l'établissement pour le trajet aller et retour